

Formule 8

Avis au locataire – réduction ou retrait permanent de services (à l'exclusion d'une réduction ou d'un retrait de services aux locataires)

Destinataire :

Nom du locataire

Adresse de l'unité locative

À compter du _____ 20 _____, le service, l'installation, le privilège ou la chose indiqué ci-après sera réduit ou retiré de façon permanente :

Détails de la réduction ou du retrait permanent :

Une demande sera présentée au directeur de la Location à usage d'habitation afin qu'il détermine la valeur de la réduction ou du retrait permanent. En ce qui concerne votre unité locative, il est proposé :

que votre loyer mensuel soit réduit de _____ \$.

ou

que votre loyer ne soit pas réduit.

Nom du locateur

Signature du locateur

Date

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES LOCATAIRES

Le locateur doit vous donner un avis de réduction ou de retrait permanent de services au moins trois mois avant la réduction ou le retrait prévu.

La Direction de la location à usage d'habitation vous informera de la possibilité d'examiner la demande du locateur. Vous pourrez transmettre par écrit vos commentaires à la Direction, à l'adresse suivante : 254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg (Manitoba), R3C 3Y4.